



HAL
open science

**Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La
construction du Geschlecht par l'archive en
Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge**

Joseph Morsel

► **To cite this version:**

Joseph Morsel. Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du Geschlecht par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge. *Revue de Synthèse*, 2004, 125, pp.83-110. halshs-00289558

HAL Id: halshs-00289558

<https://shs.hal.science/halshs-00289558>

Submitted on 21 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel

La construction du *Geschlecht* par l'archive en Haute-Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge

JOSEPH MORSEL

RÉSUMÉ : Cette contribution entend contribuer à comprendre comment le « lignage » est devenue une notion clé des médiévistes dès lors qu'ils évoquent le champ de la parenté à propos de l'aristocratie médiévale, bien que la notion soit tout à fait inadéquate. À côté de la place attribuée à la parenté médiévale dans l'imaginaire social et scientifique qui prévaut lors de la constitution de la science historique au XIX^e siècle, joue aussi la mise en place d'un « discours lignager » dans l'aristocratie de la fin du Moyen Âge, lié à une reconfiguration des modes de reproduction du pouvoir seigneurial, dont l'un des vecteurs est la mise en place d'instruments de représentation d'un groupe de parenté durable, notamment par la constitution et la transmission d'« archives familiales ». Soumis à l'effet de réel des ensembles documentaires qui leurs sont parvenus, mais qui sont une construction sociale historique, les historiens trop peu attentifs au sens de la structure archivistique ont alors cru trouver la « réalité » d'une organisation sociale, alors qu'ils n'en percevaient qu'un aspect « idéal » – apportant par-là même leur propre contribution à la construction sociale du « lignage ».

MOTS-CLÉS : parenté, lignage, archives, noblesse, Allemagne, Moyen Âge.

ABSTRACT : This paper tries to understand how « lineage » became a key-notion by medievalists when dealing with the field of kinship about the medieval aristocracy, although it is quite an unsuitable notion. Beside the role given to medieval kinship by the social and scientific imagination which prevailed when the historical sciences were formed in the 19th century, an important part is played by the creation of a discourse on « lineage » in late medieval aristocracy, linked to a redefinition of the modes of reproduction of seigniorial power, a vector of which must be found by means of representation portraying a durable kin-group, especially through the formation and transmission of « family archives ». Historians submitted to the reality-effect of documentary bodies which were transmitted and were but a historical social construction, did not pay enough attention to the genuine meaning of the archivist structure. They believed they had found the « reality » of a social organization while they had merely perceived its ideational aspect – and thus, they contributed to the social construction of « lineage ».

KEYWORDS : kinship, lineage, archives, nobility, Germany, Middle Ages.

[84]

ZUSAMMENFASSUNG : Dieser Aufsatz ist ein Beitrag zum Verständnis, wie « Geschlecht » zu einem Schlüsselbegriff der Mediävisten geworden ist, sobald sie das Verwandtschaftsfeld des mittelalterlichen Adels thematisieren, obwohl dieser Begriff völlig unangemessen ist. Neben dem Platz und der Rolle, die der mittelalterlichen Verwandtschaft in den gesellschaftlichen und wissenschaftlichen Vorstellungen zugeschrieben wurde, die beim Entstehen der Geschichtswissenschaft im 19. Jahrhundert vorherrschten, spielt die Ausbildung eines mit einer Umgestaltung der Reproduktionsweisen der herrschaftlichen Macht verknüpften Diskurses über das aristokratische Geschlecht im späten Mittelalter eine wichtige Rolle, wobei einer der wichtigen Umstände bei der Ausbildung dieses Diskurses in der Einsatz von Darstellungsmitteln als einer dauerhaften Verwandtschaftsgruppe bestand, besonders durch die Einrichtung und Vererbung von « Familienarchiven ». Die Historiker sind dem « Verwirklichungseffekt » der so tradierten Quellenbestände auf den Leim gegangen und glaubten somit die Wirklichkeit einer gesellschaftlichen Organisation ausfindig zu machen. Weil sie aber diesen « gesellschaftlich-konstruktivistischen » Sinn der archivalischen Struktur nicht erkannten, konnte es zur Verwechslung von gegebener Realität und gewollter Perspektive kommen – und mit ihr trugen sie zur unkritischen Fortschreibung von « Geschlecht » bei.

STICHWÖRTER : Verwandtschaft, Geschlecht, Archiv, Adel, Deutschland, Mittelalter.

Joseph MORSEL, né en 1961, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud (1981-1985) et ancien directeur des recherches médiévales à la Mission historique française en Allemagne (1992-1996), est depuis 1996 maître de conférences à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I) et, depuis 2001, membre junior de l'Institut universitaire de France. Son terrain de recherches est principalement la Haute-Allemagne et leur objet actuel est la catégorisation sociale du XII^e au XV^e siècle, abordée notamment sous les angles du processus de « spatialisations » des catégories et de l'efficacité sociale des procédures de formalisation, notamment écrite.

Adresse : LAMOP, UFR d'histoire, 17 rue de la Sorbonne, 75231 PARIS CEDEX 05.

Courrier électronique : morsel@univ-paris1.fr

C'était un arbre énorme. [...] Chaque rejeton mâle de la famille del Valle devait, à l'âge où il ne voulait plus mettre de culotte courte, y monter pour prouver son courage. C'était comme un rite d'initiation. L'arbre était entièrement couvert de marques : j'ai pu moi-même le constater lorsqu'on l'a abattu. À partir des premières branches, grosses comme des cheminées, on remarquait déjà les traces laissées par les ancêtres qui en avaient, en leur temps, fait l'ascension. Grâce aux initiales gravées sur le tronc, on connaissait ceux qui étaient montés le plus haut, les plus téméraires, tout comme ceux qui, pris de panique, s'étaient arrêtés. Un jour, ce fut le tour de Jerónimo, le cousin aveugle. Il grimpa sans hésiter, repérant les branches à tâtons, et atteignit la cime. Mais il ne put achever l'initiale de son prénom car il tomba la tête la première aux pieds de son père et de ses frères. Il n'avait pas quinze ans. Ils portèrent le corps à sa mère et la pauvre femme leur cracha à la figure, les abreuva d'insultes et maudit la lignée des mâles qui avait poussé son fils à monter à l'arbre [...]. Je savais que le jour viendrait où mes propres fils perpétueraient cette tradition barbare, c'est pourquoi je l'ai fait abattre.

(Isabel Allende, *La casa de los espíritus*, 1983)

L'histoire de l'aristocratie médiévale est pleine de malentendus. Ceux-ci sont pour l'essentiel le résultat d'une rétrojection¹ sur les rapports de domination à étudier d'usages terminologiques postérieurs, c'est-à-dire tout simplement de tentatives d'appréhension de ces rapports sociaux avec des catégories sociales (entre autres : « noblesse », « lignage ») qui en biaisent l'analyse, donc l'intelligibilité. Cette rétrojection rend de ce fait difficilement compréhensible l'articulation entre eux des divers rapports sociaux de la société considérée [86] – donc également l'explication de leur transformation, qui est l'objet même du travail historique. L'histoire de l'aristocratie médiévale n'est évidemment pas la seule à souffrir de ce brouillage, mais elle constitue un cas tout à fait éclairant des problèmes épistémologiques qui se posent à l'historien. Il est clair aussi que ce brouillage du système social ne relève pas d'une volonté de tel ou tel historien, ou groupe d'historiens, ou groupe social, de produire de l'obscurité et de rendre le passé incompréhensible : il s'agit là du résultat logique de l'évolution des rapports sociaux et des représentations sociales connexes – en même temps que d'une condition nécessaire au fonctionnement du système social.

En effet, les sociétés fonctionnent (c'est-à-dire se reproduisent) d'autant mieux que restent dans l'ombre les règles efficaces du jeu social, dont pourtant la transparence est prônée (ou les zones d'ombres rituellement cantonnées). C'est pourquoi les acteurs sociaux n'ont en règle générale aucune connaissance objective de leur système social (dont ils n'identifient au mieux que des bribes, appréhendées à travers le système de représentations sociales, qui est en premier lieu un système de codage). Ils agissent alors de manière acquise tout en ayant fermement le sentiment de savoir ce qu'ils font. C'est précisément cette méconnaissance qui légitime l'existence de sciences sociales comme la sociologie, l'ethnologie – mais aussi l'histoire, car si les sociétés ont toutes un rapport au passé, il s'agit d'un passé mythique : les systèmes sociaux antérieurs sont en effet érigés, au sein du système de représentations, en contre-modèles du système actuel, ce qui signifie que tendanciellement, c'est le système social actuel qu'on retrouve dans les représentations du passé, mais sous une forme inversée, décalée ou codée, c'est-à-dire masquée.

L'histoire est ainsi censée jouer, dans notre société, exactement le même rôle que le mythe chez les Grecs – et il n'est de ce fait pas étonnant que la naissance de l'histoire proprement dite, en tant que discipline et méthode d'*explication* (à l'inverse de la simple *narration*

1. Par « rétrojection » (et le verbe « rétrojeter »), un certain nombre de médiévistes désignent l'opération intellectuelle qui consiste à transférer implicitement sur les sociétés anciennes qu'on analyse des notions courantes (et préconstruites) propres à la société contemporaine. Ce faisant, on importe dans les sociétés étudiées tout le « social pétrifié » (Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron) que ces notions recèlent. Cette « projection en arrière » correspond à l'allemand *Rückprojizierung* et pourrait être appelée « rétroprojection », mais on lui préfère le terme « rétrojection » à la fois pour des raisons étymologiques (« projeter » signifie « jeter en avant » à cause de son préfixe *pro-*, qui est l'inverse du préfixe *retro-*) et pour la distinguer de l'usage technique d'un rétroprojecteur.

événementielle sur fond de Providence divine) soit le corollaire de la mise en place du système social qui est le nôtre ². L'historien, en tant qu'acteur de sa société, est ainsi d'emblée (et inconsciemment) soumis à une contrainte, qui est tout simplement d'avoir à contribuer à la reproduction de son propre système social en produisant une image du passé qui reproduise un présent illusoire. Échapper à cette contrainte est une tâche extrêmement difficile – mais il s'agit là du seul horizon vers lequel il faut tendre pour réaliser l'objet même d'une science historique : l'explication du changement social. Le démontage des pratiques de brouillage est une nécessité incontournable – et l'une des principales pratiques est précisément la rétrojection.

[87] C'est ce que l'on va tenter de faire ici à propos de la notion de « lignage » appliquée à l'aristocratie médiévale. L'examen de cette notion conduit en effet à repérer plusieurs « couches opacifiantes », qui contribuent à la fois à masquer les ressorts sociaux pertinents et à donner une apparence d'évidence et de naturel à des discours sociaux projetés sur la société médiévale bien que produits à l'extérieur de celle-ci. Une « première couche » (sans préjuger de son importance relative : il ne s'agit que d'un ordre d'exposition) est constituée par les discours sociaux concernant la place des rapports de parenté dans la société médiévale perçue à travers les schémas mentaux des hommes du XIX^e siècle, qui rendent possible la croyance dans le fonctionnement lignager de l'Occident médiéval. On verra toutefois, dans un deuxième temps et à propos d'un cas concret (la Haute-Allemagne de la fin du Moyen Âge), combien il s'agit d'un discours social expressément construit, donc que la « deuxième couche opacifiante » consiste en la confusion des niveaux du discours et de la structure sociale. Quant à la « troisième couche », elle correspond très précisément au thème qui nous retient ici : il s'agit de l'efficacité propre et décisive de la constitution des archives sous forme « lignagère », qui rend le caractère artificiel du « lignage » d'autant plus difficile à percevoir que l'organisation des sources paraît lui donner une réalité institutionnelle.

« INVENTION » DU LIGNAGE MÉDIÉVAL

Dans le cas de l'aristocratie médiévale, comme il a été dit, deux des catégories sociales rétrojetées les plus ravageuses sont celles de « noblesse » (ou *nobility*, ou *Adel*, etc., au sens de groupe social, et non de qualité sociale) et du « lignage » (ou *lineage*, ou *Geschlecht*, etc.). Leur rétrojection est d'autant plus aisée que ces termes se rencontrent dans les documents médiévaux (où ils ont évidemment des significations particulières). Le phénomène de rétrojection est donc invisible – ce qui n'est pas le cas, par exemple, de l'usage du terme « aristocratie », lui aussi rétrojeté mais sans aucun répondant dans les documents, donc aisément perceptible pour ce qu'il est. Or, ces deux mots (« lignage » et « noblesse ») ont connu une évolution propre, correspondant à la restructuration de l'aristocratie (c'est-à-dire de ses modes de domination) au cours du Moyen Âge et de l'époque moderne, dans le cadre d'un système social qui, justement, a été remplacé par le nôtre. Dans un système prônant l'égalité républicaine et rejetant le droit d'aïnesse, « noblesse » et « lignage » sont ainsi devenus des termes « vides », sans répondant social propre et donc sans autre usage que métaphorique (par exemple lorsque Pierre Bourdieu parle de « noblesse d'État » à propos des hauts fonctionnaires ³) ou alors, [88] à propos d'autres sociétés que la nôtre, rétrospectif (pour parler de l'aristocratie du passé) ou analogique (par exemple lorsqu'on décrit les structures sociales d'autres civilisations à l'aide de ces termes ⁴).

La distinction entre usage rétrospectif et usage analogique n'est d'ailleurs sans doute pas aussi tranchée que cela, car les rapports de la société instituée au XIX^e siècle avec les autres

2. Voir les remarques percutantes de GUERREAU, 2001, p. 23-39.

3. BOURDIEU, 1989.

4. Voir, par ex., KAUTSKY, 1979 : l'article est traduit de l'anglais, si bien qu'on ne peut être sûr que là où figurent *Adel* ou *Adligen* (à propos de l'Arabie Saoudite, des Incas, du Japon, de l'Inde, etc.), il n'y avait pas dans le texte original *aristocracy*. Néanmoins, même dans ce cas, l'anglais *aristocracy* reviendrait à plaquer sur les autres sociétés une notion étroitement liée au système social occidental, car ce terme est en Grande-Bretagne l'équivalent courant de « noblesse » (donc un terme « indigène ») et non pas une notion sociologique rationnellement construite.

sociétés sont marqués par une même attitude, qu'on pourrait qualifier d'ethnocentrique. La perception/représentation de la société médiévale au XIX^e siècle (et encore ensuite) entretient en effet une parenté étroite avec celles des sociétés extra-européennes vouées à la colonisation : obscurantisme, anarchie, sous-développement économique... Il n'est ainsi pas du tout étonnant que les premiers ethnologues aient utilisé pour décrire ces sociétés un vocabulaire emprunté à l'Ancien Régime, puisqu'il était implicitement censé rendre compte de la nature de sociétés fondamentalement différentes de (et inférieures à) la société occidentale du XIX^e siècle – c'est-à-dire considérées, au sein du paradigme évolutionniste dominant, comme des sociétés encore situées à des états de développement antérieurs... C'est probablement au niveau du vocabulaire de la parenté que la chose a été la plus nette, en raison de l'importance de la structuration parentale reconnue à ces sociétés – tandis que le système occidental, conçu comme une méritocratie, prétendait éliminer ou en tout cas cantonner la place sociale des « héritiers ».

La « modernité » de l'Occident, pensée à la suite de Max Weber ou de Karl Marx comme reposant fondamentalement sur la marginalisation de la parenté, c'est-à-dire sur le transfert des fonctions traditionnelles de la parenté à d'autres institutions (la « famille » servant de réceptacle à tout ce qui n'était pas « transférable », notamment la reproduction biologique et affective) – cette idée de la « modernité » a profondément marqué les fondateurs de l'anthropologie de la parenté, inspirés par l'évolutionnisme social de Lewis Morgan, Henry Maine ou Herbert Spencer, pour qui l'étude de la parenté était consubstantielle à l'étude des sociétés non-occidentales, c'est-à-dire antérieures à la « modernité »⁵. Il importe cependant d'observer que la parenté n'a jamais constitué [89] en histoire médiévale – et ne constitue d'ailleurs toujours pas, malgré quelques publications dotées de visibilité⁶ – un champ d'études validé académiquement. La célèbre trilogie fonctionnaliste politique/économie/religion qui sous-tend tant de travaux de chercheurs (débutants comme confirmés), spécialisés en « histoire politique » (avec diverses variantes, correspondant aux multiples fonctions assumées de nos jours par l'État : institutionnelle, militaire, judiciaire, etc.), « histoire économique » (*i.e.* agricole, commerciale, financière, etc.) ou « histoire religieuse » (*i.e.* hagiographique, des croyances, de la pratique, etc.), ou alors qui l'introduisent plus ou moins consciemment au sein de leurs explications monographiques (régionales, locales ou familiales) – cette trilogie n'est justement qu'une trilogie...

Or, dans sa réflexion épistémologique critique sur l'anthropologie de la parenté, David Schneider évoque l'oppression théorique que fait peser sur la réflexion anthropologique ce qu'il appelle le « quatuor (*quartet*) de la parenté, l'économie, la politique et la religion »⁷. Les anthropologues communiaient ainsi (et communient encore en partie) dans cette quaternité, alors que les médiévistes communient dans une trinité, par amputation de la parenté. Ce caractère très secondaire de la parenté dans les études médiévales a déjà été remarqué⁸, et il n'est donc pas étonnant que l'intérêt de certains médiévistes pour la parenté (sans parler évidemment de la pratique ancienne de la généalogie, qui a des bases et fonctions sociales très différentes de celles de la recherche historique) soit venu en même temps que l'intérêt pour l'anthropologie. Mais il contraint aussi à s'interroger sur les raisons de l'absence (ou de la marginalité) du champ de la parenté dans la structuration disciplinaire de l'histoire médiévale, alors que son caractère de science consacrée à une société antérieure à la société occidentale moderne aurait pu aboutir à la même quaternité que chez les anthropologues.

5. MORGAN, 1877 ; MAINE, 1861 ; SPENCER, 1876. Cela apparaît très clairement aussi à travers le cas des *communautés*, considérées à la suite de Ferdinand Tönnies comme l'antithèse de la *société* et dont l'étude a été menée jusqu'au milieu du XX^e siècle uniquement à propos de sociétés non européennes, dans le cadre d'une anthropologie se concevant comme le moyen d'éclaircir les institutions de l'Europe ancienne, mais en aucun cas celles de l'Europe contemporaine (voir COLE, 1977).

6. DUBY et LE GOFF, dir., 1977 ; DUBY, dir., 1985 ; BURGUIÈRE *et al.*, dir., 1986. Les termes « vie privée » et « famille » (également récurrents dans divers ouvrages censés traiter de l'histoire des rapports de parenté, parus en France comme en Allemagne dans les années 1990) montrent cependant que l'histoire de la parenté peine encore à être une histoire des rapports de parenté et se détache difficilement de nos propres représentations des relations entre parents.

7. SCHNEIDER, 1984, p. 181.

8. GUERREAU-JALABERT, 1999, p. 869, 874.

On pourrait considérer qu'il s'agit là d'une simple conséquence du fait que, dans la société médiévale, la parenté a perdu la force structurante qu'on lui reconnaît habituellement dans les sociétés traditionnelles ⁹. Mais ce serait alors [90] reconnaître implicitement à la trinité économie/politique/religion une adéquation forte avec les structures sociales médiévales, ce qui est à juste titre contesté. Tout se passe en fait comme si l'on avait eu affaire, lors de la constitution de la science historique au XIX^e siècle, à une rétrojection directe sur la société médiévale de la trinité opérationnelle en question, censée rendre compte de la société moderne. C'est en cela que la société moderne s'est dotée d'un contre-modèle historique censé légitimer implicitement ses propres normes de fonctionnement. Ce faisant, la parenté médiévale était aussi diluée dans les trois sphères, tandis que l'examen de « la famille » frisait l'inutile puisqu'elle était censée relever de la pure sphère privée.

À cette première déformation, « trinitaire », s'en est cependant ajoutée une autre : l'introduction du champ de la parenté par simple transfert de résultats anthropologiques. Car si l'ouverture de la science historique sur les modes d'approche et de raisonnement anthropologiques pouvait légitimement être considérée comme une possibilité de fécondation méthodologique, elle a trop souvent été réduite à l'explication de phénomènes médiévaux par le repérage de *formes* semblables dans des sociétés étudiées par des anthropologues, c'est-à-dire tout simplement à un comparatisme vulgaire. (L'un des cas récents les plus significatifs est probablement celui des pratiques médiévales du don, qu'on s'est empressé d'expliquer à partir des modèles anthropologiques du don/contre-don ou du potlatch, avant même de s'interroger sur les représentations médiévales liées à la circulation des biens, à la *caritas*, etc. ¹⁰)

Surtout, l'invocation anthropologique a abouti dans un certain nombre de cas à renforcer le brouillage par rétrojection, comme cela s'est notamment produit avec le « lignage ». Constituant un élément clé du discours parental de l'aristocratie de l'Ancien Régime (discours sous-tendant des pratiques concrètes d'accession au pouvoir, donc « réalisé » dans ses effets), il a été l'une des cibles des réformistes ou révolutionnaires de tout poil aux XVIII^e et XIX^e siècles (voir, par exemple, l'abrogation du droit d'aînesse en France). Dans le contexte ethnocentrique évoqué plus haut, cette notion sociale considérée comme proprement archaïque est passée des sociétés d'Ancien Régime aux sociétés africaines (en particulier les Nuer d'Edward Evans-Pritchard) ou asiatiques (les Katchin d'Edmund Leach)... Les médiévistes, s'ouvrant à l'anthropologie à la fin des années 1960 (à la suite de Jacques Le Goff ¹¹) et découvrant notamment les travaux d'anthropologie de la parenté, ont alors [91] importé cette notion depuis les sociétés étudiées par les anthropologues – c'est-à-dire, indirectement, depuis l'Ancien Régime... On a là un cas exemplaire de « bouclage » paralogique (le Moyen Âge expliqué à partir de la vision de l'Ancien Régime considérée comme une reconstitution rationnelle) fondé sur la récupération de notions (ou, pour reprendre Marc Augé, sur un « cannibalisme » notionnel) dont les conditions de production ne nous préoccupent pas ¹².

Il faut cependant reconnaître que l'acceptation très générale, parmi les médiévistes, de la théorie de « la mutation lignagère » qui aurait affecté l'Occident aux X^e et XI^e siècles – théorie

9. GUERREAU, 1980, p. 191 ; GUERREAU-JALABERT, 1999, p. 874. Les médiévistes allemands parviennent eux aussi, par des voies différentes, à l'idée d'un caractère subsidiaire de la parenté comme mode d'organisation sociale (voir JUSSEN, 2002, p. 456-457).

10. Je suis d'autant mieux placé pour dénoncer ces pratiques de comparatisme vulgaire que j'y ai moi-même sacrifié, dans mon tout premier article (MORSEL, 1985).

11. LE GOFF, 1964.

12. On peut en dire tout autant des emprunts à l'archéologie par les médiévistes travaillant sur la période mérovingienne : confrontés à des tombes renfermant souvent des objets, avec une évidente gradation dans l'importance et la valeur des objets ensevelis (depuis les tombes à chevaux, armes de luxe et riches bijoux jusqu'aux tombes dépourvues d'objets), les archéologues ont longtemps assimilé les tombes riches aux « tombes de la noblesse » et celles sans mobilier aux tombes de pauvres. Moyennant quoi les historiens pouvaient affirmer l'existence d'une noblesse dès le haut Moyen Âge, puisque l'archéologie paraissait leur en fournir la preuve. À ceci près que les archéologues eux-mêmes avaient repris ingénument le terme « noblesse » des médiévistes eux-mêmes, dont ils supposaient l'usage scientifiquement fondé...

développée dès les années 1950 par Georges Duby¹³ et confortée par le prestige des travaux de Karl Schmid¹⁴ – ne reposait pas seulement sur un manque de réflexion épistémologique sur les rapports entre une société et son passé. Le bouclage paralogique était en effet rendu particulièrement mal discernable par deux phénomènes (au moins).

En premier lieu, la notion de « lignage » rencontrait dans les documents médiévaux des termes lexicalement identiques ou apparentés (*lignage*, *lignée*). Ces termes, dont le sens médiéval n'était pas évident et aurait donc dû être expliqué, [92] ont alors été lus à partir du sens anthropologique¹⁵, c'est-à-dire comme un patrilignage (ou, pour ce qui est de *lignée*, comme des ramifications de patrilignage), comme une suite continue et directe de père en fils. Les arbres généalogiques et, également, ce que Duby appelait « littérature généalogique »¹⁶ (chroniques relatant les actes et la succession de divers aristocrates, notamment de rang comtal) paraissaient confirmer la reconnaissance sociale de la patrilinéarité. On aurait donc eu affaire à un fonctionnement patrilinéaire, dit aussi agnatique. Or, dans la mesure où la société carolingienne fonctionnait sur un modèle cognatique (les lignes de filiation par le père et par la mère ayant autant d'importance à rang social égal), il devait donc s'être produit une transformation du système de parenté, notamment au niveau de l'aristocratie, dont le repérage pouvait se faire à l'aide de traces lexicales (*lignage*, etc.), juridiques (droit d'aînesse, masculinité, accord des frères ou cousins pour les aliénations du patrimoine, etc.) et symboliques (héraldique, anthroponymie, « littérature généalogique », etc.).

Cette construction a été critiquée depuis, sous des angles multiples : on a ainsi signalé le caractère très secondaire du terme *lignage* dans le lexique de la parenté à l'époque considérée, dans laquelle il avait d'ailleurs un sens cognatique¹⁷ ; surtout, les diverses pratiques (juridiques et symboliques) ont été interprétées moins comme des pratiques au premier chef parentales que [93] comme des pratiques seigneuriales, les rapports de parenté étant strictement subordonnés à une logique de configuration et de reproduction d'un pouvoir seigneurial qui connaît précisément à partir des XI^e et XII^e siècles une profonde évolution (qu'on désigne en général du terme d'encellulement)¹⁸. Néanmoins, il importe de

13. DUBY, 1953, ici rééd. 1971, p. 215-227 ; DUBY, 1967 et 1972. Dans sa thèse de 1953, Georges Duby emploie toutefois la notion de « lignage » de manière assez imprécise : il parle le plus souvent de « famille » et de « lignagers », ceux-ci étant les consanguins masculins de tel chevalier (« hommes de son sang »), tandis que les termes « agnatique » ou « patrilinéaire » sont, sauf erreur, absents (alors qu'ils apparaissent dans l'article de 1967). C'est l'article de 1972 qui est le plus net de ce point de vue.

14. SCHMID, 1957. Sa thèse de base est le passage vers l'an mil d'une structure de parenté cognatique et ouverte (la *Sippe*) à une structure agnatique et fermée (le *Geschlecht*, correspondant courant du français « lignage »).

15. Il convient cependant de ne pas écraser la chronologie scientifique : ni Georges Duby ni Karl Schmid ne semblent avoir eu une quelconque référence à l'anthropologie (en tout cas ils n'en font aucune mention) en parlant de « lignage » ou de « *Geschlecht* » : la lecture anthropologique en France est venue dans un second temps, apportant ainsi une (prétendue) caution scientifique nouvelle à cette notion dont l'origine historiographique n'est pas claire : nulle part Duby ou Schmid n'expliquent d'où ils tirent cette notion patrilinéaire (Marc Bloch utilise fréquemment le terme « lignage » in BLOCH, 1939, p. 183-208, mais dans un sens large de « consanguins », « amis charnels » et comme équivalent de *gens*, c'est-à-dire de la *Sippe* des médiévistes allemands). Elle semble ainsi s'imposer naturellement à eux, ou du moins à Schmid (peut-être et tout simplement parce qu'elle fait partie du vocabulaire de base de l'histoire aristocratique allemande, on le verra) puisque c'est de lui que Duby semble avoir tiré la patrilinéarité du « lignage »... On pourrait alors se demander dans quelle mesure le recours en France à l'anthropologie n'a pas contribué à y brouiller encore davantage la vision des médiévistes – mais l'examen de la situation historiographique française et allemande semble montrer qu'il n'en est rien : car si bien des confusions circulent encore, l'histoire de la parenté semble faire en France quelques petits progrès que l'on discerne mal en Allemagne : voir le bilan historiographique de JUSSEN, 2002.

16. DUBY, 1967.

17. Pour *lignage*, voir GUERREAU-JALABERT, 1988, p. 92 ; 1989, p. 88 ; 1994, p. 309 ; 1999, p. 863-864. C'est ce que montre aussi clairement un drame liturgique du XII^e siècle, le *Jeu d'Adam*, pourtant préoccupé par la définition parentale des rapports entre mari et femme (voir MORSEL, 2004) : tous ceux qui descendent d'Ève (les hommes, porteurs du péché originel) sont désignés comme le *lignage* d'Ève (...*tun lignage / Toit ceals qui de toi istront*, vers 458-459), ce qui serait impossible en système lignager. Pour *geschlecht*, voir MORSEL, 1998, p. 265.

18. L'examen de la terminologie de la parenté montre l'absence de toute distinction courante entre les deux lignes de filiation, au contraire des systèmes lignagers (voir GUERREAU-JALABERT, 1988, et MORSEL, 2000a, p. 53-71). L'accord requis des parents pour les transactions (la *laudatio parentum*) a été profondément revu par WHITE, 1988, dans un sens qui n'a pas grand-chose avoir avec le lignage. Les rapports entre l'évolution anthroponymique (apparition de « noms de famille » héréditaires) et les structures de parenté semblent beaucoup moins clairs qu'il n'y paraît au premier abord et mènent moins à une structuration patrilinéaire que territoriale (voir BOURIN et CHAREILLE, dir., 1995 ; BEECH et BOURIN, dir., 2002) : il ne faut en effet pas confondre la logique parentale et la logique successorale, cette dernière subordonnant les pratiques parentales aux impératifs de l'organisation spatiale du pouvoir. Les anthroponymes héréditaires renvoient ainsi non pas à

comprendre pour quelle raison cette hypothèse de la mutation lignagère a été crue – et pourquoi elle dispose encore aujourd’hui d’adeptes.

C’est cela qui impose de prendre en compte le deuxième facteur d’indiscernabilité du paralogsme signalé plus haut (p. 91). Les écrits (ou dessins, dans le cas des arbres de filiation) prétendument « généalogiques » sont en effet visibles, ils existent concrètement, ce qui induit la possibilité de leur étude et de la critique de leur sens : leur « objectalité » renvoie à un processus de production documentaire et textuel sur le sens duquel on peut s’interroger, comme cela a été fait (quelles que soient l’approbation ou la critique que l’on peut porter sur les méthodes et les résultats). Mais ces documents spécifiques ne sont pas les seuls modes de formalisation (et encore moins les plus efficaces – d’autant que leur diffusion géographique est très inégale) par lesquels un discours sur le *lignage* a pu être construit à partir de la fin du Moyen Âge puis adopté par les historiens : l’objet du présent article est en effet de montrer que c’est l’ensemble de la production écrite qui, à travers des stratégies de conservation spécifiques, a contribué (de manière probablement la plus décisive) à placer l’existence du lignage à l’amont de toute interrogation historique, contribuant ainsi à sa « naturalisation » par le biais du discours historique ¹⁹.

Les documents dits « généalogiques » sont ainsi d’une certaine manière l’arbre qui cache la forêt, étant donné qu’ils focalisent sur eux les interrogations et les entreprises de déconstruction et d’identification des pratiques discursives, dont ils préservent justement la forêt – puisque la critique passe nécessairement [94] par une opération préalable d’objectivation. Inversement, l’arbre n’existe pas sans la forêt : c’est justement parce que l’on admet d’emblée l’existence d’une telle forêt qu’on ne s’étonne guère de trouver ici un arbre... – ce qui signifie que la qualification de ces documents comme « généalogiques » et renvoyant à l’existence du lignage ne pouvait se faire que dès lors que le principe lignager était concevable, et notamment dès lors qu’il se trouvait à l’horizon, les historiens échappant le plus souvent difficilement à la tentation téléologique.

C’est là que nous rencontrons (enfin !) le problème des archives : ce qui a tout à la fois contribué à mettre l’existence objective du lignage à l’horizon de l’évolution historique médiévale et à l’amont des interrogations des médiévistes, c’est non seulement la mise en place d’un discours sur le lignage (qui justement pouvait être déconstruit et identifié comme tel, en tant que discours destiné à justifier des pratiques), mais la réorganisation de l’ensemble du matériau documentaire dans le cadre de procédures de conservation et de classement qui ont longtemps été réduites à de purs actes techniques. C’est ce qui va être examiné ici à travers le cas d’espèce de la petite aristocratie de Haute-Allemagne entre le XIII^e et le XVII^e siècle.

CONSTRUCTION DU *GESCHLECHT* EN HAUTE-ALLEMAGNE

Le mot *geschlecht* renvoie initialement à un ensemble de descendants, y compris au-delà des limites reconnues à la parenté et sans connotation agnatique particulière : le terme peut donc aussi désigner, encore parfois au XV^e siècle, un « peuple » (la gent juive, bavaroise, etc.) ²⁰. Mais ce n’est pas sous cet angle que le mot voit son usage se développer à partir des XIV^e et XV^e siècles, pour désigner un ensemble de parents identifiés par le port de mêmes armoiries et d’un même patronyme et considéré à la fois comme une source d’entraide pour ses membres face à l’extérieur (le *Geschlecht* est présenté comme l’unité de base en situation de guerre interseigneuriale) et comme une source d’épouses pour les autres (on dit qu’on prend

des lignages, mais à des suites d’héritiers, qu’Anita Guerreau-Jalabert appelle « topolignées » (voir p. ex. GUERREAU-JALABERT, 1994, p. 314). Quant à l’examen des mises en œuvre pratiques de la parenté, elles apparaissent décidément non pas lignagères, mais organisées au niveau de l’ensemble de la parentèle (voir SPIESS, 1993 ; MORSEL, 2000a, p. 104-118).

19. STRATHERN, 1992, souligne également le caractère « naturalisant » joué par les technologies (prétendument neutres, pourtant...) sur les représentations de la parenté : ces technologies sont converties en savoirs qui fondent un « ordre des choses » considéré comme objectif.

20. L’essentiel de ce qui suit constitue un résumé de mes observations faites in MORSEL, 1998, 2000a et 2000b.

femme « dans le *Geschlecht* » X). Le *Geschlecht* apparaît aussi dès le début du XIV^e siècle comme un cadre de référence pour des transactions (des châteaux sont présentés comme vendables uniquement à « ceux du *Geschlecht* X »). Mais surtout, le *Geschlecht* devient dans la première moitié du XV^e siècle un cadre de référence pour des normes successorales concernant le domaine féodal : il s'agit notamment du principe de la transmission des fiefs d'homme (*Mannlehen*) nobles, au cas où un vassal n'aurait pas d'enfant mâle légitime, à des agnats identifiés comme tels par une identité anthroponymique et héraldique. Le lien entre *Geschlecht* et fiefs a été [95] d'autant plus porteur que le fief a lui-même fait l'objet d'un discours de plus en plus étoffé à partir du XVI^e siècle, pour devenir l'archétype de la propriété noble (et donc en même temps le *Geschlecht* – tout comme en France le « lignage » – comme cadre de possession féodale).

Ces fiefs sont transmissibles uniquement par les hommes, mais – au contraire des *Mannlehen* bourgeois – ils le sont donc également de manière agnatique. Au début du XVI^e siècle s'observe la mise en place des premiers *fidei-commis*, c'est-à-dire des biens censés appartenir au *Geschlecht* tout entier, garantis en tant que tels par leur conversion en *mannlehen* et dont la gestion est assurée par « l'aîné du lignage ». Ce principe de classement par âge est particulièrement significatif : symboliquement, il contribue à gommer les distinctions entre lignées et à faire apparaître l'ensemble des membres du *Geschlecht* comme une seule fratrie ; pratiquement, chaque homme étant susceptible d'être un jour « l'aîné du lignage », il conduisait tendanciellement tous les hommes à cultiver l'« esprit de lignage ». Le *Geschlecht* est ainsi construit comme le cadre au sein duquel s'organise la reproduction (militaro-juridique²¹ et matrimoniale) du pouvoir seigneurial des topolignées aristocratiques indépendamment des aléas biologiques et de la pression princière.

La comparaison avec les usages terminologiques au sein de l'aristocratie fait apparaître que la notion de *geschlecht* est très rarement employée dans la haute aristocratie (princes, comtes et certains barons), à l'inverse des termes de *stamm* (« souche ») et *name* (« nom ») et de l'évocation des *fürstentum*, *grafschaft* ou *herrschaft* (« principauté », « comté » ou « baronnie ») : la série *geschlecht*, *helm*, *schild und name von X* apparaît ainsi comme le pendant de celle *grafschaft*, *helm*, *schild und name von Y*²². D'ailleurs, [96] les premières mentions de *geschlecht* au XIV^e siècle, à propos de ventes réservées de châteaux, opposent clairement *geschlecht von X* ou *Y* à *landesherr* (« prince territorial »). Le *Geschlecht* semble ainsi renvoyer à une unité de reproduction du pouvoir seigneurial caractéristique de la petite et moyenne aristocratie (chevaliers et certains barons) – c'est-à-dire justement la couche seigneuriale la plus nombreuse et, en Haute-Allemagne, particulièrement dynamique face aux pouvoirs princiers, au point qu'une bonne partie de ses membres parvient au milieu du XVI^e siècle à s'organiser en une corporation censée ne relever que de l'Empereur (la *Reichsritterschaft*).

À côté de *geschlecht*, on rencontre aussi parfois le terme *stamm*, qui semble d'un usage assez proche, sinon identique – quoique plus tardif et moins fréquent que dans la haute aristocratie, donc peut-être plus spécifiquement connoté à la qualité sociale élevée. Cette « souche » renvoie à une métaphore de l'engendrement – et plus particulièrement de la descendance, si l'on considère que les plus anciens « arbres généalogiques » (*Stammbaum*)

21. Ce terme ne veut pas dire que c'est la force qui fonde le droit : il renvoie simplement au fait que dans cette société sans cadastre ni droit de propriété, les guerres interseigneuriales (les « faides ») ont comme conséquence première de reproduire la distribution des rapports de domination seigneuriale au sein de l'aristocratie, en mobilisant des groupes autour de la défense de tel château ou de tel village au profit de telle topolignée (voir MORSEL, 1996). Bien que ces groupes puissent à la fois dans la parentèle tout entière et dans les alliés, ces faides sont néanmoins présentées comme opposant des *Geschlechter*, ce qui montre bien qu'il s'agit là de mots d'ordre. Cette pratique de la faide joue théoriquement un rôle secondaire pour les fiefs, puisque les registres de fiefs jouent là une sorte de rôle de « cadastre » – encore que ces faides pouvaient aussi opposer des *Geschlechter* à leur seigneur.

22. Chez les sires (= barons) de Ribeaupierre, en Alsace, « le terme essentiel qui sert aux Ribeaupierre pour définir leur famille dans les actes communs à plusieurs frères et cousins, *Herrschaft*, recouvre une réalité combinant tout à la fois l'assurance de leur appartenance au même lignage et l'affirmation de leur solidarité dans l'exercice du pouvoir » (JORDAN, 1991, p. 21) : on ne saurait mieux exprimer l'indissociation entre organisation parentale et organisation seigneuriale, si ce n'est qu'elle exclut en fait les termes « famille » et « lignage ». On ne pourrait donc traduire *Herrschaft* que par « topolignée baronale » (car la racine *Herr-* vient ici du titre de « sire », *Herr*), de même que *grafschaft* (étym. « comté ») devrait être considérée comme une topolignée comtale...

sont précisément descendants. Mais ces « arbres généalogiques » (également tardifs dans la petite et moyenne aristocratie de Haute-Allemagne, pas avant la seconde moitié du XVI^e siècle) ne doivent pas être considérés comme des généalogies, car ils ne retiennent que les héritiers des pouvoirs seigneuriaux. Les « arbres généalogiques » présentent ainsi sous forme d'une parentèle ce qui est en fait avant tout une succession d'héritiers. La métaphore de l'engendrement ou de la descendance présente dans les termes *stamm* et *geschlecht* est ainsi trompeuse, car ces termes sont avant tout étroitement liés au problème de la transmission du pouvoir seigneurial.

Très significatif aussi est le lien étroit qui se noue entre *geschlecht* et « nom » (*name*) : le *Geschlecht* apparaît d'emblée organisé autour d'un nom (on ne parle en effet que du *geschlecht* des *von X*). Mais surtout, avec l'équivalence qui s'établit formellement au cours du XV^e siècle entre *geschlecht* et *name*, le nom du *Geschlecht* devient un métonyme de *geschlecht* : le *Geschlecht* n'a pas seulement un nom, il est un nom. Par conséquent, la transmission du patronyme est conçue – explicitement au moins au XV^e siècle – comme la transmission d'un signe d'appartenance au *Geschlecht*. D'une manière générale, les hommes prennent le surnom de leur père, qui est essentiellement un topo-anthroponyme (*von X*). Inversement, les femmes sont longtemps uniquement nommées par rapport à leur père ou à leur époux. À partir des années 1400 en revanche, les textes désignent systématiquement les femmes mariées à l'aide d'un système triple associant le nom de baptême, le patronyme du mari et le « nom de jeune fille » (par exemple, *Anna von X*, née *von Y*). Et comme se met en place l'équivalence du nom et du *Geschlecht*, tout se passe comme si l'on voulait désormais rendre visible l'alliance matrimoniale par le biais de l'épouse, chargée d'articuler matrimonialement des *Geschlechter* (ce qui est congruent avec le fait que l'on prend désormais [97] femme dans des *Geschlechter*), le mari se concentrant sur le nom de son *Geschlecht*.

Mais on utilisait également, en particulier en Franconie, d'autres métonymes pour désigner le *Geschlecht*, se rapportant à des signes visibles distinctifs et identitaires : le heaume coiffé d'un cimier et l'écu, en tant que signes héraldiques. Tout comme pour le nom, non seulement chaque *Geschlecht* a des armoiries et un cimier, mais il est aussi peu à peu considéré comme étant un cimier et des armoiries. Le recours à la symbolique du heaume se fait notamment lors des concessions des *Mannlehen* nobles, là où la haute aristocratie évoque sa « principauté », sa « comté » ou sa « baronnie » en tant qu'entité transpersonnelle et dont relèvent les terres, gens et pouvoirs. Les notions couplées de *geschlecht* et *helm* semblent ainsi correspondre, au niveau de l'imaginaire seigneurial, à la « couronne immatérielle » qui sert alors de plus en plus à exprimer le principe de la continuité du pouvoir royal : le *Helm* métonymique constitue une sorte de « heaume immatériel », induisant l'existence de « biens du Heaume » comme il y a des « biens de la Couronne ». Quant à *schild*, il renvoie sans équivoque aux armoiries peintes sur l'écu, et par là au *Geschlecht* et non pas, dans cette région, à l'individu : c'est ce que disent explicitement les textes du XV^e siècle – et le système des brisures, écartelés, etc., qui sert à personnaliser les armoiries familiales, n'est pas utilisé dans la petite aristocratie de cette région. Mais par ailleurs, on voit bien que les armoiries sont massivement utilisées comme marques de « propriété » (sur les bornes des champs, au-dessus des portes de châteaux, etc. – et surtout sur les sceaux qui valident les chartes, documents qui servent avant tout à légitimer des transferts de biens et de pouvoirs, c'est-à-dire à configurer l'héritage futur). La symbolique héraldique est donc associée au *Geschlecht* et à une transmission encadrée de certains biens, qui confirme le caractère seigneurial de celui-ci.

On assiste par conséquent à la mise en place, à partir du XIV^e siècle, d'un discours collectif sur le *Geschlecht* qui en fait le référent de base pour la reproduction du pouvoir seigneurial dans la petite et moyenne aristocratie de Haute-Allemagne et le dote d'un ensemble de représentations (lexicales, iconiques et matérielles) qui tendent à le « substantialiser »²³. Il

23. C'est là la conséquence du jeu sur le caractère métonymique des diverses représentations évoquées. Chacune en effet consiste en réalité en une métaphore (puisqu'elles renvoient à une *idée*) mais est présentée comme un métonyme (comme une partie d'un tout – donc implicitement posé comme existant).

convient cependant de garder à l'esprit, d'une part, que le *Geschlecht*, s'il est une catégorie discursive et non une structure sociale, finit néanmoins par devenir ce que Pierre Bourdieu appelait une « catégorie réalisée » : cette catégorie sert en effet de référent à l'action de milliers d'aristocrates, qui donnent ainsi corps au *Geschlecht* et contribuent toujours plus à le réaliser. Le *Geschlecht* constitue [98] ainsi le cadre essentiel de la reproduction du pouvoir de la petite et moyenne aristocratie de Haute-Allemagne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle²⁴. D'autre part, le *Geschlecht* est clairement présenté sous une forme parentale – et de fait, les membres du *Geschlecht* sont des parents. Mais la forte inflexion patrilinéaire du discours sur le *Geschlecht* ne doit pas faire oublier que la dimension parentale est seconde par rapport à la dimension seigneuriale, et que la patrilinéarité du discours ne renvoie pas à des structures de parenté elles-mêmes patrilinéaires²⁵.

Enfin, il importe de tenir compte de la chronologie : si des références courantes au *Geschlecht* se rencontrent dès le XIV^e siècle, celui-ci ne se constitue en un discours cohérent, articulé aux instruments de représentation évoqués et aux autres catégories discursives (en particulier « la noblesse ») que très progressivement, entre la seconde moitié du XV^e et la seconde moitié du XVI^e siècle. Ce n'est aussi qu'à partir de ce moment que le *Geschlecht*, devenant « catégorie réalisée », peut servir de fil conducteur à la compréhension du sens des pratiques sociales. L'utiliser (qui plus est sans tenir compte de sa nature discursive) pour expliquer le fonctionnement de l'aristocratie des temps antérieurs fait en revanche peser un risque majeur sur la validité de l'explication. Or, comme il a été dit (*supra*, p. 90-91), c'est très largement ce qui s'est produit (et Benoît Jordan, à propos des sires alsaciens de Ribeaupierre, signale – mais en passant, sans en tirer de conclusion – que le mot *Geschlecht* est plus utilisé par les historiens des Ribeaupierre que par les sources de la période qu'il étudie, 1451-1585). Mais il me semble que cette myopie est en partie imputable à une dimension particulière de la construction du *Geschlecht*, jusqu'à présent laissée de côté ici : la construction archivistique du *Geschlecht*.

ARCHIVES DE LIGNAGE ET LIGNAGE DE MÉDIÉVISTE

La mise en place d'instruments de représentation du *Geschlecht* à partir du XV^e siècle inclut en effet également une réorganisation de la gestion de l'écrit, destinée à servir de support à des pratiques (non liturgiques) de commémoration. De façon explicite, quoique rarement, cette commémoration (en fait : [99] construction) du *Geschlecht* peut se faire par la rédaction d'une chronique. De telles constructions du passé de tel ou tel *Geschlecht* apparaissent essentiellement au XVI^e siècle (par exemple les *Herkommen, namen vnnd stammenn* des Ehenheim, commencés par le Franconien Michel von Ehenheim en 1515²⁶), et principalement à partir du milieu du XVI^e siècle, comme le montrent par exemple la chronique des sires souabes de Zimmern²⁷, ou encore la chronique intitulée *Alte Geschicht zwischen dem stift Würtzburgk und denen von Thungen*, relatant la longue opposition, de 1333 à 1440, entre les petits nobles franconiens von Thüngen et les évêques de Wurtzbourg au sujet du château du Reußenberg²⁸. Mais cette production narrative consiste avant tout en

24. Voir DUHAMELLE, 1994 (qui insiste sur cet aspect de « catégorie réalisée »), et surtout DUHAMELLE, 1998.

25. En particulier, le fait que se met en place dans ces régions un décompte de la noblesse en quartiers (par rapport à un décompte en degrés, comme en France, où seule compte l'ancienneté de la ligne paternelle) montre bien que l'appartenance au groupe aristocratique se fait à la fois et au même degré par les lignes masculines et féminines. Or, ces décomptes en quartiers sont pris en compte en particulier pour l'accès aux prébendes de chanoines puis aussi aux académies militaires, mais aussi dans le cadre des stratégies matrimoniales. Les enfants sont donc susceptibles de recevoir de leur mère du statut social et du pouvoir, ils sont clairement considérés comme le produit de plusieurs *Geschlechter*.

26. Staatsarchiv Nürnberg, Rep. 110, Nr 198. Voir la présentation détaillée qu'en donne BACH, 2002, p. 54-68.

27. DECKER-HAUFF, éd., 1964-1972.

28. TAUSENDPFUND, 1980, p. 71-80. Un examen attentif fait apparaître que cette chronique est en fait constituée d'extraits de la chronique épiscopale rédigée durant la première moitié du XVI^e siècle par Lorenz Fries, secrétaire de l'évêque de Wurtzbourg, extraits dont l'enchaînement est assuré par des transitions composées par le compilateur. Ces compositions originales se caractérisent notamment par deux choses : elles argumentent exclusivement en termes de *die Thüngen* (comme agent collectif, alors que les textes insérés ne mentionnent que des individus particuliers : au mieux l'un d'eux évoque-t-il « quelques von Thüngen »), et elles s'adressent au lecteur à la seconde personne du singulier. La chronique

une mise en ordre chronologique de certains documents écrits, parfois insérés *in extenso* dans le texte. Elle se démarque par conséquent assez peu de l'ensemble des pratiques de mise en forme de l'écrit focalisée sur le *Geschlecht*. Ces pratiques, beaucoup plus fréquentes et apparemment plus anodines, mais dont les effets sont beaucoup plus profonds que ceux de ces chroniques dont on sait d'emblée qu'il faut les prendre avec des pincettes, sont de deux ordres.

La première forme (sans préjuger de son importance ni de son antériorité) est la compilation de ce qu'on pourrait appeler des « cartulaires lignagers ». Ceux-ci comprennent non seulement des chartes concernant le commanditaire, mais aussi toutes sortes de documents concernant indistinctement les *von X* : chartes à valeur symbolique, correspondances, chroniques, arbres généalogiques, épitaphes, etc. Tout ceci se rencontre par exemple dans le cartulaire du chanoine Andreas von Thüngen, compilé vers 1550²⁹ : réalisé avec soin, il renferme des copies d'une quarantaine de chartes, concernant non seulement ses ancêtres immédiats (père, grand-père, etc.), mais aussi des Thüngen d'autres branches collatérales, sans parler de la charte octroyée par l'empereur Frédéric III à Reuß II von Thüngen (d'une autre lignée !) mais concernant tout le *Geschlecht*, donnant droit à élever le village de Thüngen au rang de ville. [100] On y trouve en outre la chronique déjà mentionnée, le dessin de la plaque tombale du même Reuß, un petit récit expliquant l'obtention par le chanoine Kilian von Thüngen d'un indult pontifical collectif et la transcription en allemand de cet indult, des transcriptions de diverses épitaphes mortuaires de chanoines et de l'évêque Konrad von Thüngen. Bref, une sorte de mémorial du *Geschlecht* – et qui s'ouvre significativement sur les épitaphes mentionnées.

À peu près au même moment (sans doute peu après 1562) a été compilé un autre cartulaire des Thüngen, connu aujourd'hui sous le nom de *Codex Schweinfurt*³⁰. Il est beaucoup plus hétérogène (et moins soigné) que le cartulaire du chanoine Andreas puisque, à côté d'une soixantaine de chartes, il recueille aussi une dizaine de correspondances, deux listes d'archives, des listes de dépenses, de prêts et de cens, une collection de notices extraites des registres féodaux des comtes de Henneberg, un fragment de cartulaire (sans doute compilé pour Balthasar von Thüngen vers 1460-1470) et les annales établies par Heinrich Steinau dit Steinrück³¹. Ces documents concernent toutes les lignées von Thüngen, si bien que le *Codex Schweinfurt* apparaît lui aussi comme un cartulaire lignager, toutefois apparemment destiné à un autre usage que celui du chanoine Andreas si l'on en considère l'hétérogénéité extrême, le désordre et l'apparent manque de soin du copiste.

La spécificité de ce type de cartulaire se mesure bien lorsqu'on le compare avec celui des cartulaires antérieurs dans la petite aristocratie. Les plus anciens aujourd'hui conservés datent des premières décennies du XV^e siècle : le cartulaire de Hans von Hirschhorn zu Hirschhorn des environs de 1415, un fragment d'un cartulaire d'Erkinginger von Seinsheim zu Schwarzenberg antérieur à 1420, le cartulaire de Hans von Guttenberg zu Guttenberg de 1433, le cartulaire de Sigmund von Thüngen zu Burgsinn de 1448/49, etc.³² Ces cartulaires peuvent être définis comme des « cartulaires seigneuriaux personnels ». La dimension [101]

apparaît ainsi comme une mise en scène pédagogique du *Geschlecht* des Thüngen, dont elle affirme à la fois l'unité (*die von Thungen*) et l'ancienneté (*alte geschicht*).

29. Staatsarchiv Würzburg, Archiv Thüngen zu Weißenbach, Band 13. Ce cartulaire a lui-même été recopié dans deux autres cartulaires de la fin des années 1560 (Julius-Spitals Archiv zu Würzburg, Literalien, Nr 104, 105).

30. *Ibid.*, Band 9. Une présentation détaillée en est désormais faite par BACH, 2002, p. 14-16.

31. *Ibid.*, Band 9, p. 195-204. La présence des notes de Heinrich Steinrück, commencées en 1433 et achevées en 1462, s'explique par le fait que l'épouse de Heinrich était une Anna von Thüngen, leur fille Margarethe étant promise en 1431 (et un peu plus tard effectivement mariée) à Werner von Thüngen : Heinrich était donc à la charnière d'un bouclage consanguin (au sixième degré canon de parenté) chez les Thüngen. D'autre part, le premier fait qu'il rapporte dans son texte est la construction du château du Sodenberg, en 1430, tenu en indivision par toutes les branches du lignage des Thüngen, fondation précisément due, entre autres, au père de Werner (Karl I) et à l'oncle maternel de Margarethe (Balthasar I). Sur ce texte, voir BACH, 2002, p. 8-53.

32. SPRANDEL, 1976, p. 125 (avec une erreur de datation du *Codex Schweinfurt*) ; RUPPRECHT, 1994, p. 193-199 ; MORSEL, 1993. Un cartulaire disparu du XIV^e siècle est mentionné pour les Fleckenstein (MÜLLER, 1990, p. 18), sans qu'on puisse en connaître la nature. D'une manière générale, on observe une nette corrélation (qui reste à expliquer) entre la précocité des cartulaires et le rang social : les noms qui viennent d'être cités sont tous ceux des plus puissantes lignées de la petite aristocratie, dont certaines sont élevées au baronat dès la fin du XV^e siècle (Fleckenstein, Schwarzenberg).

personnelle est manifestée par exemple par la présence, sur la dernière page de celui de Hans von Guttenberg, d'un écu écartelé Guttenberg/Rabenstein (combinaison des armoiries de Hans et de son épouse), la nomination du commanditaire ou son intervention à la première personne du singulier, la compilation des seuls textes dont disposait celui-ci, l'insistance sur l'utilité du cartulaire pour les héritiers des droits seigneuriaux et l'absence de continuation du cartulaire par la suite : il faut souvent attendre, chez les Guttenberg comme chez les Thüngen, la seconde moitié du XVI^e siècle pour que l'on recommence à établir des cartulaires.

Chez les Fleckenstein, on rencontre dès la fin du XV^e siècle un cartulaire « non personnel », que l'on pourrait considérer comme une sorte d'étape intermédiaire entre les deux états. Il s'agit du « Registre des lettres sur la *herschafft* Fleckenstein[, exemplaire] de Haguenau » écrit vers 1478 et continué jusqu'en 1497³³ : ce *register* ne compile en effet que des chartes relatives à un pouvoir seigneurial (donc de la même manière que les « cartulaires seigneuriaux personnels »), mais il a été commandité par plusieurs Fleckenstein et rédigé en trois exemplaires. En 1478, en effet, un accord conclu sous les auspices du comte palatin entre divers Fleckenstein zu Dagstuhl à propos d'un partage de biens stipule la confection de trois registres identiques contenant l'ensemble des chartes des Fleckenstein zu Dagstuhl, destinés chacun aux divers Fleckenstein³⁴ (dont l'un résidait à Haguenau, dont il était l'écouteur impérial). Chaque registre regroupe donc des documents au-delà de leur répartition concrète, donnant aux Fleckenstein zu Dagstuhl une homogénéité seigneuriale qu'ils n'avaient pas. Inversement, ce registre ne concerne que les Fleckenstein zu Dagstuhl, et non pas également les Fleckenstein zu Fleckenstein (qui ont cependant fini par hériter des biens et archives des zu Dagstuhl) : la logique « lignagère » n'est pas encore aussi poussée que dans les cartulaires du milieu du XVI^e siècle. Ces « cartulaires lignagers » livrent ainsi à travers la juxtaposition plus ou moins ordonnée de textes d'origine et de nature diverses une image collective des *von X*, ou encore, comme on dit chez les Guttenberg en 1589, du *gemeines Geschlecht*.

Cette dernière expression n'est toutefois pas employée à proprement parler à propos d'un « cartulaire lignager », mais de ce que certains historiens considèrent comme son équivalent fonctionnel : un dépôt d'archives « lignager ». C'est là l'autre pratique de mise en forme du matériau écrit : la constitution d'un dépôt d'archives communes, qu'on pourrait dire « lignagères », indépendamment de celles des lignées seigneuriales (topolignées) particulières. Toutefois, [102] alors qu'un cartulaire est montrable (et l'on pourrait caractériser les « cartulaires lignagers », qui plus est avec leurs chroniques, comme un « passé à montrer »), il n'en va pas de même pour un dépôt collectif : si tous deux peuvent être considérés comme l'expression d'une commémoration du *Geschlecht*, le premier peut servir à la projection vers l'extérieur, tandis que le second est plutôt à usage interne.

On dispose de plusieurs indices qui montrent la mise en place d'archives communes, en plus de celles qui concernent les topolignées particulières. Dès 1439, on entend parler chez les Guttenberg, en Franconie, d'un coffre commun (*gemeinsame truhe*) devant renfermer l'argent versé par les co-héritiers du château de Guttenberg aux fins de son entretien et les textes qui concernent tous les Guttenberg (fiefs concédés en commun et *regalia*) ; ce coffre a été l'objet de diverses tentatives d'appropriation lors de querelles internes, et il faut attendre les dernières décennies du XVI^e siècle pour que son usage et son fonctionnement soient régularisés : il est alors prévu que le coffre comprenant les archives communes au *Geschlecht* des Guttenberg sera doté de deux serrures différentes et que chacune des deux clés sera remise à l'un des deux membres les plus âgés du *Geschlecht* ; le coffre renfermera aussi un inventaire des archives permettant d'en contrôler la composition³⁵.

Le principe du coffre collectif doté de plusieurs serrures n'est pas propre aux Guttenberg : on le trouve déjà mentionné en 1530 chez les Rotenhan, en Franconie, où il est déposé chez l'aîné du *Geschlecht*, tous les membres devant avoir une clé dont aucune n'ouvrirait seule le

33. Je ne traduis pas *herschafft* par « seigneurie », comme on pourrait s'y attendre, car on a vu précédemment (voir *supra* n. 22) que le terme semble plutôt correspondre à ce qu'on appelle aujourd'hui une « topolignée ».

34. MÜLLER, 1990, p. 14 et 693.

35. RUPPRECHT, 1994, p. 190.

coffre ³⁶, tout comme, en Souabe, chez les Enzberg en 1534 ³⁷, ou encore chez les Sickingen en Palatinat en 1570 (avec cinq serrures !) ³⁸. Chez les Thüngen, on ne trouve pas trace de telles archives « lignagères », mais l'existence de fonds d'archives communs à plusieurs topolignées est toutefois avérée – et la liste en est consignée dans le *Codex Schweinfurt*, ce qui contribue implicitement à en faire des archives communes ³⁹.

Le discours « lignager », qui accompagne la réorganisation des pratiques successorales dans l'aristocratie occidentale à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, est ainsi objectivé, à côté de sa mise en mots et en signes figurés, par la mise en place d'archives. Celles-ci, liées à la reproduction du pouvoir seigneurial, sont cependant organisées dans un cadre plus vaste que [103] celui des topolignées (elles conservent tous types de documents, y compris provenant des périodes antérieures, indépendamment des différences de lignées) et sont conçues comme « lignagères ». La « naturalisation » de l'existence de ces archives communes apparaît bien à travers le terme fréquemment utilisé par les historiens pour désigner les archives seigneuriales (« topolinéaires ») : *Teilarchive* (« archives partielles »), qui sous-entend que le niveau de référence, celui de l'*Archiv*, est celui des archives communes.

Or, ces archives (incluant également les cartulaires, qu'ils soient « personnels » ou « lignagers ») ont été fossilisées comme telles par la pratique archivistique. Si elles sont passées dans les dépôts publics, comme les archives départementales françaises à la Révolution, ou alors confiées en tant que « dépôts privés » (*Privatdepositur*) aux dépôts publics allemands, le principe du respect des fonds (*Provenienzprinzip*) qui y règne depuis le début du XIX^e siècle a guidé leur classement en bloc ou la reconstitution des fonds autrefois démembrés. Les archives lignagères ont alors été « enkystées » en tant qu'« archives familiales » voire « archives nobiliaires » (*Adelsarchive*). Mais dans un grand nombre de cas, en Allemagne, elles sont restées en place, au château, et elles sont souvent désignées comme des *Schloßarchive* ou encore *Gutsarchive* (même si ultérieurement elles sont converties en *Privatdepositur*). Ces dépôts châtelains ou domaniaux, malgré leur nom, ne se limitent donc pas aux archives du château ou du domaine en question : on y trouve des documents composés dans une perspective « lignagère », et les aléas successoraux ont souvent conduit dans ces châteaux des archives provenant d'autres lignées.

C'est ainsi que les archives des Thüngen dits aujourd'hui de Weißenbach (et rattachés à la lignée « cadette », dite *Lutzisch*) contiennent les documents médiévaux provenant des multiples lignées des Thüngen (*Andreasisch*, *Albertinisch* et *Lutzisch* – désignations elles-mêmes tardives !); l'ensemble des pièces a ensuite été thématiquement reclassé et renuméroté indépendamment de leur origine, puis installé dans une salle particulière ⁴⁰ : tout ceci a contribué à unifier l'ensemble de ces archives en un ensemble unique. De la même manière, c'est dans les archives des Fleckenstein zu Fleckenstein que se trouve le cartulaire des Fleckenstein zu Dagstuhl compilé à la fin du XV^e siècle ⁴¹. Les héritages ont également pu conduire des archives communes entre les mains de personnes portant un nom tout à fait différent (par exemple les archives des Bibra franconiens, aujourd'hui propriété des comtes de Stauffenberg), chez qui elles sont conservées toujours en bloc. On parvient parfois à reconstituer la circulation des fonds et donc à mettre à jour les logiques qui y ont présidé, mais ce n'est pas toujours possible, et ce travail n'est d'ailleurs souvent [104] même pas entrepris par les historiens, qui se contentent de traiter les archives comme elles viennent.

Cela est particulièrement net dans le cas des multiples monographies « familiales » qui

36. ROTENHAN, 1865, p. 905-906.

37. SCHWARZMAIER, 1967, p. 70.

38. LANGBRANDTNER, 1991, p. 5. La décision de se doter d'un coffre commun est prise lors du partage des biens de Franz Konrad von Sickingen entre ses cinq fils : chacun reçoit un château et les pouvoirs seigneuriaux afférents, ainsi que les archives concernant spécifiquement sa seigneurie. Le reste des archives (chartes, testaments, etc.) d'intérêt général est alors déposé dans ce coffre.

39. Staatsarchiv Würzburg, Thüngen-Archiv zu Weißenbach, Band 9, p. 177-180 (liste de 1522).

40. THÜNGEN, 1914.

41. MÜLLER, 1990, p. 14.

ont été produites à partir du XIX^e siècle par des membres desdites « familles » (le terme *Geschlecht* cesse alors d'être utilisé en ce sens, au profit de *Familie*), à partir des archives privées en leur possession⁴². Le problème posé par ces travaux est moins celui du manque d'objectivité (qui pousse par exemple à faire remonter le plus haut possible les racines du *Geschlecht*) ou de l'amateurisme des auteurs, car ils sont aisément repérables et faciles à corriger. En revanche, on se rend moins compte que ces travaux prolongent la « fossilisation » du *Geschlecht* par les dépôts d'archives : le rassemblement des archives lui-même produit l'illusion de l'existence originelle du *Geschlecht* en question, renommé *Familie* à la mode du XIX^e siècle.

C'est ainsi que les monographies « familiales » qui fleurissent de nouveau depuis la seconde moitié du XX^e siècle, bien qu'elles soient désormais le plus souvent dues à des historiens étrangers à la famille⁴³, dotés d'une réelle formation historique (il s'agit d'universitaires ou d'archivistes), n'échappent pas au piège des archives. Car le noyau de leur travail est toujours constitué par ces fonds organisés à l'époque moderne, désignés selon les auteurs comme *Hausarchiv*, *Familienarchiv*, *Stammarchiv*, etc. Certains se donnent la peine de reconstituer la formation du dépôt en question, complété avec des documents provenant de dépôts publics, mais l'effet « constructeur » des fonds d'archives communes n'est guère remarqué : l'accès aux documents anciens se fait en effet à travers le filtre du *Geschlecht*, qui a conduit à une conservation sélective des documents. La logique institutionnelle spécifique du *Geschlecht* (car il s'agit bien d'une institution, destinée à garantir une transmission régulée et donc la reproduction du pouvoir seigneurial) est au cœur même des fonds d'archives « lignagères » et informe d'emblée notre lecture des documents : des chartes ou des cartulaires des XIII^e-XV^e siècles deviennent dès lors des pièces d'archives du « lignage », ou alors simplement (mais cela revient au même) des *von X*, selon le principe qui avait été observé à propos de l'*Alte geschicht* des Thüngen. Ceci signifie que des aristocrates des siècles antérieurs sont rétrospectivement transformés en ancêtres, et que c'est en ancêtres qu'on tend à les étudier, important ainsi, à partir de ces fonds, la logique institutionnelle du *Geschlecht* dans des temps où ils n'ont que faire.

[105] La constitution de dépôts d'archives communes, désignés ensuite comme « lignagers » ou « familiaux », a probablement été une étape décisive du processus de construction du « lignage » comme objet historique, car elle a légué à la postérité l'image d'un *Geschlecht* ancien⁴⁴ et naturel qui a largement été reprise telle quelle par la suite, parce que les sources avec lesquelles nous travaillons ont été retraitées dans cette direction, par leur conservation différentielle, par la réalisation de chroniques lignagères, par l'élaboration d'arbres généalogiques, par l'usage courant du collectif indéfini *die von X* (« les von X »). Cette « naturalisation » correspondait à une forme de légitimation du *Geschlecht* en tant que la forme par excellence de la parenté, qui allait de pair avec le déclasserement de la parentèle globale et aboutissait à faire du *Geschlecht* une catégorie sociale, c'est-à-dire un principe collectif de construction de la réalité sociale, par rapport auquel s'oriente l'action d'une partie des agents sociaux.

La mise en place du discours sur le *Geschlecht* est intimement liée à l'affirmation d'une logique successorale, c'est-à-dire une logique de maintien de l'appropriation du pouvoir seigneurial : la définition d'un discours « lignager » n'est rien d'autre que la mise en place d'une logique successorale spécifique destinée à assurer au moins fictivement la continuité de la série des héritiers, afin d'éviter le retour des biens au prince, mais aussi afin de clarifier les règles de dévolution des pouvoirs pour garantir la stabilité locale du pouvoir seigneurial. Ce mode d'organisation sociale devient également une institution par la vertu du pouvoir princier, qu'on voit soutenir la logique « lignagère » au sein de l'aristocratie, comme moyen

42. Par exemple, en Franconie : KÜNSSLBERG, 1838 ; FEILITZSCH, 1875 ; BIBRA, 1880-1888 ; ROTENHAN, 1885 ; AUFSESS, 1888 ; EBERSTEIN, 1889 ; REITZENSTEIN, 1891 ; EGLOFFSTEIN, 1894 ; DOBENECK, 1906 ; THÜNGEN, 1926...

43. Par exemple, toujours en Franconie : RECHTER, 1987-1990 ; RUPPRECHT, 1994 ; WAGENHÖFER, 1998. Toutefois, sont également parus dans cette même période : SCHWARZENBERG, 1963 ; EYB, 1984 ; ROTENHAN, 1985...

44. Le *Geschlecht* finit même par être également désignable, à partir du XVI^e siècle, comme *herkommen*, ce qui signifie que le *Geschlecht* n'a pas seulement un passé, une tradition, il est une tradition, une origine.

de contrebalancer l'organisation corporative (notamment sous la forme de la *Reichsritterschaft*) sous l'égide de l'objet discursif complémentaire du « lignage », « la noblesse ».

La mise en place de formes d'identification « naturalisant » l'appartenance au *Geschlecht* commence ainsi dès la première moitié du XIV^e siècle avec les termes *geschlecht* et *helm*, se poursuit avec les sceaux dans la seconde moitié du XIV^e siècle et avec les tombeaux et les anthroponymes féminins vers 1400, se traduit dans les règles successorales vers 1440, se fixe enfin dans des représentations historiques (arbres généalogiques, chroniques, cartulaires, archives) au cours du XVI^e siècle. Le *Geschlecht*, doté d'un nom, de signes visuels, d'un passé et d'une valeur juridique, est désormais une « catégorie réalisée », précision qui attire l'attention sur les effets structurants des catégories collectivement reconnues : le *Geschlecht* existe parce qu'on y croit collectivement et cette catégorie mentale constitue le principe de milliers de représentations et d'actions (des mariages par exemple) qui contribuent à reproduire la catégorie en tant que catégorie sociale objective.

[106] Mais ceci ne doit en aucun cas faire oublier que l'existence sociale du *Geschlecht* découle d'un travail historique, donc daté. L'évocation du *Geschlecht* ne procède pas d'une entreprise de dévoilement ou de nomination de quelque chose qui serait déjà là, mais d'un processus de réorganisation des représentations de la parenté, correspondant lui-même à un processus de réorganisation sociale. L'apparence parentale du *Geschlecht* n'est que le résultat d'un processus de distinction au sein de l'ensemble des liens de parenté, sans que le résultat soit nécessairement une forme parentale. Mais l'illusion ne vient pas seulement de l'inévitable codage des structures sociales lors de la confection des documents (qui impose à l'historien de les décoder, car ils ne « parlent » jamais tout seuls) : elle se renforce également du codage lié à la logique sociale postérieure, qui non seulement touche la production des documents de cette époque, mais également affecte la conservation des précédents. Car la conservation a fondamentalement comme conséquence de modifier l'intertextualité de chaque document, c'est-à-dire la signification que l'historien est susceptible de restituer aux mots et à chacun d'eux.

La conservation des documents, qui donne naissance aux archives, n'est en effet pas un processus naturel, normal, évident, malgré notre propension à considérer que tout ce qui est ancien doit être conservé : c'est un processus social, qui repose sur des choix correspondant à des logiques institutionnelles spécifiques et susceptibles d'évoluer. L'historien est donc confronté à un double codage : celui de la production des documents, et celui de la conservation. S'il ne tente pas de démonter le piège dans lequel le place l'organisation du matériau sur lequel il travaille – les documents et les mots –, il contribue alors à prolonger l'illusion sociale que cette organisation du matériau visait à instaurer, mais qui plus est, il lui donne la caution scientifique de l'historien, rendant ainsi plus efficace encore, et donc plus difficile à démonter ensuite, cette illusion partagée du « lignage ».

Joseph MORSEL
(mai 2003).

- AUFSESS (Otto Frhr. von), 1888, *Geschichte des uradelichen Aufseß'schen Geschlechts in Franken*, Berlin, Carl Heymann.
- BACH (Rainer), 2002, 'der ritterschaft in ernen'. *Das Bild des Krieges in den historiographischen Schriften niederadliger Autoren des 15. und frühen 16. Jahrhunderts*, Wiesbaden, Reichert.
- BEECH (George T.) et BOURIN (Monique), dir., 2002, *Personal Name Studies of Medieval Europe : Social Identity and Familial Structures*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications.
- BIBRA (Wilhelm Frhr. von), 1880-1888, *Beiträge zur Familiengeschichte der Reichsfreiherrn von Bibra*, 3 vol., Munich, Kaiser.
- BLOCH (Marc), 1939, *La société féodale* (1^{ère} éd. 1939), rééd. Paris, Albin Michel, 1968.
- BOURDIEU (Pierre), 1989, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.
- BOURIN (Monique) et CHAREILLE (Pascal), dir., 1995, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, III (Enquêtes généalogiques et données prosopographiques)*, Tours, Publications de l'Université.
- BURGUIÈRE (André) et al., dir., 1986, *Histoire de la famille*, Paris, Colin.
- COLE (John W.), 1977, « Anthropology comes Part-Way Home : Community Studies in Europe », *Annual Review of Anthropology*, p. 349-378.
- DECKER-HAUFF (Hansmartin), éd., 1964-1972, *Die Chronik der Grafen von Zimmern*, 3 vol., Sigmaringen, Thorbecke.
- DOBENECK (Arnold Frhr. von), 1906, *Geschichte der Familie von Dobeneck*, Schönberg/Berlin, Gebhardt, Jahn & Landt.
- DUBY (Georges), 1953, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, Colin, ici rééd. Paris, EPHE, 1971.
- DUBY (G.), 1967, « Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI^e et XII^e siècles », *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 335-345, rééd. in ID., *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris/La Haye, Mouton, 1973, p. 287-298.
- DUBY (G.), 1972, « Lignage, noblesse et chevalerie au XII^e siècle dans la région mâconnaise. Une révision », *Annales ESC*, 27, p. 803-823, rééd. in ID., *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris/La Haye, Mouton, 1973, p. 395-422.
- DUBY (G.), dir., 1985, *Histoire de la vie privée*, t. 2 : *De l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris, Le Seuil.
- DUBY (Georges) et LE GOFF (Jacques), dir., 1977, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (Actes du colloque de Paris, 6-8/6/1974)*, Rome, École Française de Rome.
- DUHAMELLE (Christophe), 1994, « L'héritage collectif. Vocation, patrimoine et famille dans la noblesse rhénane aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 105, p. 37-45.
- DUHAMELLE (C.), 1998, *L'héritage collectif : la noblesse d'Église rhénane, 17^e-18^e siècles*, Paris, EHESS.
- EBERSTEIN (Louis Ferdinand Frhr. von), 1889, *Urkundliche Geschichte der reichsritterlichen Geschlechts Eberstein vom Eberstein auf der Rhön*, Berlin, Baensch.
- EGLOFFSTEIN (Gustav Graf von), 1894, *Chronik der vormaligen Reichsherren, jetzt Grafen und Freiherrn von und zu Egloffstein*, Aschaffenburg.
- EYB (Eberhard Frhr. von), 1984, *Das reichsritterliche Geschlecht der Freiherrn von Eyb*, Neustadt a. d. Aisch, Degener.
- FEILITZSCH (Wilhelm von), 1875, *Geschichte und Genealogie der freiherrlichen Familie von Feilitzsch*, Neustadt a.d. Aisch, Schmidt.
- GUERREAU (Alain), 1980, *Le féodalisme, un horizon théorique*, Paris, Le Sycomore.

- GUERREAU (A.), 2001, *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle ?*, Paris, Le Seuil.
- GUERREAU-JALABERT (Anita), 1988, « La désignation des relations et des groupes de parenté en latin médiéval », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 56-57, p. 65-108.
- GUERREAU-JALABERT (A.), 1989, « La Parenté dans l'Europe médiévale et moderne : à propos d'une synthèse récente », *L'Homme*, 110, p. 69-93.
- GUERREAU-JALABERT (A.), 1994, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », in BONTE (Pierre), dir., *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, EHESS, p. 293-321.
- GUERREAU-JALABERT (A.), 1999, « Parenté », in LE GOFF Jacques, SCHMITT Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, p. 861-876.
- JORDAN (Benoît), 1991, *Entre la gloire et la vertu. Les sires de Ribeaupierre, 1451-1585*, Strasbourg, Société Savante d'Alsace.
- JUSSEN (Bernhard), 2002, « Famille et parenté. Comparaison des recherches françaises et allemandes », in OEXLE (Otto Gerhard), SCHMITT (Jean-Claude), dir., *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 447-460.
- KAUTSKY (John H.), 1979, « Funktionen und Werte des Adels », in HOHENDAHL (Peter Uwe), LÜTZELER (Paul Michael), dir., *Legitimationskrisen des deutschen Adels 1200-1900*, Stuttgart, J.B. Metzler, p. 1-16.
- KÜNSSBERG (Uso Baron von), 1838, *Geschichte der Familie Künßberg-Thurnau*, Munich, Franz.
- LANGBRANDTNER (Hans-Werner), 1991, *Die Sickingische Herrschaft Landstuhl. Vom Reichsland zum ritterschaftlichen Kleinterritorium*, Francfort s.M./Berne/New York/Paris, Peter Lang.
- LE GOFF (Jacques), 1964, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Arthaud.
- MAINE (Henry Summer), 1861, *Ancient Law : its Connection with the early History of Society, and its Relation to modern Ideas*, s.l., 2^e éd. Londres, 1863.
- MORGAN (Lewis Henry), 1877, *Ancient Society, or : Researches in the Lines of Human Progress from Savagery through Barbarism to Civilization*, Calcutta, Macmillan.
- MORSEL (Joseph), 1985, « Pour une étude du pouvoir de la noblesse à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Mission Historique Française en Allemagne*, 11, p. 4-27.
- MORSEL (J.), 1993, « Le cartulaire de Sigmund I von Thüngen (Franconie, 1448/49) », in GUYOTJEANNIN (Olivier), MORELLE (Laurent), PARISSÉ (Michel), dir., *Les cartulaires (Actes de la table ronde de Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, Droz, p. 411-422.
- MORSEL (J.), 1996, « *Das sy sich mitt der besstenn gewarsamig schicken, das sy durch die widerwertigenn Franckenn nitt nidergeworffen werdenn*. Überlegungen zum sozialen Sinn der Fehdepraxis am Beispiel des spätmittelalterlichen Franken », in RÖDEL (Dieter), SCHNEIDER (Joachim), dir., *Strukturen der Gesellschaft im Mittelalter – Interdisziplinäre Mediävistik in Würzburg*, Wiesbaden, Reichert, p. 140-167.
- MORSEL (J.), 1998, « Das Geschlecht als Repräsentation. Beobachtungen über Franken im späten Mittelalter », in HÜLSEN-ESCH (Andrea von), OEXLE (Otto Gerhard), dir., *Die Repräsentation der Gruppen. Texte, Bilder, Objekte*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.
- MORSEL (J.), 2000a, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge (Franconie, ca. 1250-1525)*, Stuttgart, Thorbecke.
- MORSEL (J.), 2000b, « L'invention de la noblesse en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Contribution à l'étude de la sociogenèse de la noblesse médiévale », in PAVIOT (Jacques), VERGER (Jacques), dir., *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de Paris-Sorbonne, p. 533-545.
- MORSEL (J.), 2004, « Dieu, l'homme, la femme et le pouvoir. Les fondements de l'ordre social d'après le *Jeu d'Adam* », in GOULLET (Monique) et al., dir., *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, Picard, p. 537-549.
- MÜLLER (Peter), 1990, *Die Herren von Fleckenstein im späten Mittelalter. Untersuchungen zur Geschichte eines Adelsgeschlechts im pfälzisch-elsässischen Grenzgebiet*, Stuttgart, Franz Steiner.

- RECHTER (Gerhard), 1987-1990, *Die Seckendorff. Quellen und Studien zur Genealogie und Besitzgeschichte*, Neustadt a.d. Aisch, Degener.
- REITZENSTEIN (Hermann Frhr. von), 1891, *Geschichte der Familie von Reitzenstein*, Munich, Kutzner.
- ROTENHAN (Gottfried Frhr. von), 1985, *Die Rotenhan. Genealogie einer fränkischen Familie von 1229 bis zum Dreißigjährigen Krieg*, Neustadt a.d. Aisch, Degener.
- ROTENHAN (Julius Frhr. von), 1865, *Geschichte der Familie Rotenhan, ältere Linie*, Würzburg, Thein.
- RUPPRECHT (Klaus), 1994, *Ritterschaftliche Herrschaftswahrung in Franken. Die Geschichte der von Guttenberg im Spätmittelalter und zu Beginn der Frühen Neuzeit*, Neustadt a.d. Aisch, Degener.
- SCHMID (Karl), 1957, « Zur Problematik von Familie, Sippe und Geschlecht, Haus und Dynastie beim mittelalterlichen Adel. Vorfragen zum Thema 'Adel und Herrschaft im Mittelalter' », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 105, p. 1-62, rééd. in ID., *Gebetsgedenken und adliges Selbstverständnis im Mittelalter : ausgewählte Beiträge. Festgabe zu seinem sechzigsten Geburtstag*, Sigmaringen, Thorbecke, 1983, p. 183-244.
- SCHNEIDER (David M.), 1984, *A Critique of the Study of Kinship*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- SCHWARZENBERG (Karl Fürst zu), 1963, *Geschichte der reichsständischen Hauses Schwarzenberg*, Neustadt a.d. Aisch, Degener.
- SCHWARZMAIER (Hansmartin), 1967, « Das Archiv der Freiherrn von Enzberg und der Aufbau ihrer Herrschaft », *Zeitschrift für württembergische Landesgeschichte*, 26, p. 62-78.
- SPENCER (Herbert), 1876, *Principles of Sociology*, London, Williams & Norgate.
- SPIESS (Karl-Heinz), 1993, *Familie und Verwandtschaft im deutschen Hochadel des Spätmittelalters, 13. bis Anfang des 16. Jahrhunderts*, Stuttgart, Steiner.
- SPRANDEL (Rolf), 1976, « Die Ritterschaft und das Hochstift Würzburg im Spätmittelalter », *Jahrbuch für fränkische Landesforschung*, 36, p. 117-143.
- STRATHERN (Marilyn), 1992, *Reproducing the Future : Essays on Anthropology, Kinship, and the new Reproductive Technologies*, New York, Routledge.
- TAUSENDPFUND (Alfred), 1980, « Adelsinteressen im Spannungsfeld von landesherrlicher Politik und landständischer Organisation », *Würzburger Diözesan-Geschichtsblätter*, 42, p. 67-90.
- THÜNGEN (Rudolf Karl Reinhard Frhr. von), 1914, « Das Archiv der Freiherrn von Thüngen Lutzischer Linie in Zeitlofs », *Archivalische Zeitschrift*, N.F. 20, p. 271-282.
- THÜNGEN (Rudolf Frhr. von), 1926, *Das reichsritterliche Geschlecht der Freiherrn von Thüngen. Forschungen zu seiner Familiengeschichte (Lutzische Linie)*, Würzburg, Kabitzsch & Mönlich.
- WAGENHÖFER (Werner), 1998, *Die Bibra. Studien und Materialien zur Genealogie und zur Besitzgeschichte einer fränkischen Niederadelsfamilie im Spätmittelalter*, Neustadt a.d. Aisch, Degener.
- WHITE (Stephen D.), 1988, *Custom, kinship, and gifts to saints : the laudatio parentum in western France, 1050-1150*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.